

**INSOLITE** | Le Briançonnais ne se rend pas au concours Lépine mais veut dénoncer la pratique des brevets

# Michel Babaz à Paris, au nom des « inventeurs spoliés »

Voilà un inventeur qui fulmine. D'idées et de colère. Michel Babaz n'a de cesse, depuis quelques années, de « dénoncer l'arnaque des brevets » et de vouloir exposer les difficultés rencontrées par les « inventeurs indépendants spoliés » par des entreprises. Le Briançonnais, à qui l'on doit la « clé à gaz », le « mémo-course » ou encore un récupérateur d'eau de pluie pour gouttière, va d'ailleurs présenter ses doléances à Paris, le 24 janvier.

Plus précisément à Véronique Barry, la sous-directrice de l'innovation et de l'entreprenariat. Un service dépendant de la Direction générale des entreprises (DGE), elle-même patronnée par le ministère de l'Économie et des Finances.

## Instaurer des protections pour les détenteurs de brevet

« Depuis 2002, que je dénonce l'arnaque, rappelle Michel Babaz, qui se dit lui-même spolié pour plusieurs de ses inventions [lire ci-contre]. J'ai envoyé des lettres sous Sarkozy, sous Hollande... À chaque fois, j'ai reçu une réponse attentive, mais le dossier était oublié après un changement de gouvernement. »

Macron président ? Rebelote. « D'autant plus qu'il a un discours pro innovation », veut espérer l'inventeur. Aidé par le député des Hautes-Alpes Joël Giraud, Michel Babaz a, cette fois, obtenu un rendez-vous. Certes, pas avec le Président, ni un ministre, mais tout de même : « Si on fait



L'inventeur briançonnais Michel Babaz et ses clés à gaz. Certainement la plus connue de ses inventions, mais dont il a abandonné le brevet.

venir quelqu'un, c'est pour écouter et donner une réponse ! »

Pour lui et ses pairs. « J'ai un site internet où de nombreux inventeurs me demandent conseil sur les procédures à suivre. Ils me font également remonter tous les problèmes qu'ils rencontrent lorsqu'ils déposent un brevet ou se font spoler. »

Le Briançonnais, primé au concours Lépine en 1993, souhaite que soient instaurées plusieurs protections pour les dépositaires de brevets indépendants – qui ne sont pas employés par une société. « Je demande une assurance juri-

dique pour tous les inventeurs, qui soit comprise dans le coût d'un brevet et qui couvre les procédures pour contrefaçon, détaille-t-il. Également un dédommagement des frais du brevet délivré par l'INPI [Institut national de la propriété industrielle, NDLR.], si finalement celui-ci est annulé après coup. » Michel Babaz veut aussi une aide, sous forme de prêt, à l'innovation : « Les banques sont frileuses à l'idée de nous prêter de l'argent. »

L'inventeur ne sera pas seul à son rendez-vous parisien. Il sera accompagné de deux confrères, Nicole Walthert et Christian Richard, eux aussi en difficulté face à leurs brevets. « J'irai jusqu'au bout, il y a trop d'inventeurs qui souffrent, insiste Michel Babaz. Et si le rendez-vous à Paris ne donne rien, je contacterai tous les vainqueurs du concours Lépine pour les prévenir de ce qui les attend. »

Justin MOUREZ

## De la clé à gaz au récupérateur d'eau de pluie

Ancien acheteur de matériel pour Alcatel en Haute-Savoie, Michel Babaz a changé de vie à 40 ans pour la pisciculture d'ombles dans la vallée de la Clarée. Pour financer ce projet, il se mue en inventeur. Le Briançonnais commence par un distributeur de cachets d'homéopathie, avant d'avoir l'idée de sa clé à gaz, sans doute sa plus célèbre invention. Celle-ci sert à monter et démonter facilement des bonbonnes de gaz.

Un succès, qu'il a breveté auprès de l'INPI et qui se vend à plus de deux millions d'exemplaires, mais dont il s'estime spolié par un ancien client. En 2012, il tente de saisir le tribunal de commerce de Gap, qui se déclare incompétent. Michel Babaz se tourne alors vers le tribunal de grande instance, mais l'action en justice a un coût : plus de 100 000 euros. L'inventeur abandonne.

Michel Babaz ne brevète désormais plus aucune de ses inventions, estimant la propriété industrielle n'est pas assez protégée pour les « petits inventeurs ». Trop de difficultés à breveter, à commercialiser son invention sans qu'une contrefaçon n'arrive sur le marché. Trop difficile, également, à faire valoir ses droits. Il retire même ses brevets pour la clé à gaz, le couvercle-doseur pour pots de moutarde ou de mayonnaise et le mémo-course. La bataille qu'il mène pour plus de protection des inventeurs, n'est selon lui, aucunement pécuniaire. Mais seulement pour rendre les inventions à ceux qui en ont eu l'idée.

## LE CHIFFRE

# 70 000

C'est le montant, en euros, que Michel Babaz estime avoir dépensé en frais de brevets pour ses inventions.

« Il faut ajouter de 45 000 à 50 000 euros pour les frais de procédure en justice », précise l'inventeur briançonnais.